



# ASSOCIATION CHEVAL NATURE DU SUD MANCHE

## Bulletin d'inscription à la balade médiévale Le 26 mai 2013

MERCI DE REMPLIR UN BULLETIN PAR PARTICIPANT

Attention, la balade est **limitée à 25 couples cavalier/équidé**, réservez vite !

L'accueil des cavaliers se fera au **lieu-dit Le Chouquet à Saint Denis Le Gast (50450)** à partir de **8h00** pour un départ vers 9h. Le départ sur le parcours se fera selon les habitudes de chacun. L'itinéraire emprunte les chemins autour de La Baleine et de Hambye. (14km le matin et 11km l'après-midi).

Pendant le repas du midi (**prévoir votre pique-nique**), les chevaux seront à l'attache (ne pas oublier la **longe et le licol**).

Une **visite de l'abbaye de Hambye** (comprise dans le prix) vous sera proposée en début d'après-midi !

Assurez-vous de la validité de votre RCPE, assurance famille ou licence FFE en cours.

Plus d'informations :

[www.cheval-nature-manche.fr](http://www.cheval-nature-manche.fr)

[cheval-nature-sud-manche@laposte.net](mailto:cheval-nature-sud-manche@laposte.net)

	Prix unitaire	Total
Couple cavalier/cheval	<input type="checkbox"/> x15€ adhérent <input type="checkbox"/> x20€ non adhérent	
Nom et prénom* :		
Adresse postale :		
Téléphone :		
Courriel :		
Assurance* :		

Signature du participant :

Merci de nous retourner ce bulletin d'inscription ainsi que le règlement et la charte\* signée à l'adresse suivante avant le 22/05/2013 :

Association Cheval Nature du Sud Manche  
La Haute Boulaye  
50300 SAINT BRICE

\* Obligatoire



# ASSOCIATION CHEVAL NATURE DU SUD MANCHE

## Charte du cavalier

En tant que participant à une manifestation équestre organisée par l'Association Cheval Nature du Sud Manche, le : \_\_/\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, je (soussigné(e) \_\_\_\_\_) m'engage à :

- porter un casque aux normes lorsque je suis à cheval ;
- respecter les usagers de la route et des chemins en adaptant mon allure ;
- respecter ma monture en adaptant mon allure aux spécificités du terrain (conserver le pas dans les chemins accidentés, proscrire le galop sur la route, garder le pas en ville) ;
- respecter les consignes de sécurité avec les autres chevaux (distances, ne pas doubler sans avertir, garder son cheval arrêté ou au pas si un autre cavalier est en difficulté...) ;
- posséder une assurance personnelle adaptée et être à jour au niveau sanitaire pour mes chevaux (RC, vaccins...).

Signature du participant :